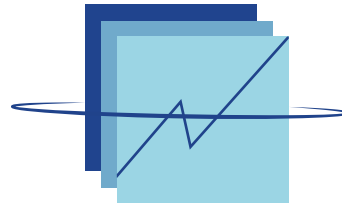


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie

2022-2023

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL



Source: ANSD RGPH-5 2023

Janvier 2025

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Directeur général Dr Abdou DIOUF

ORIENTATIONS

Directeur général adjoint

Dr Momath CISSE

COORDINATION DE LA REDACTION

Conseiller en charge des Situations économiques et sociales

Elhadji Omar SENGHOR

Directeur des statistiques économiques et de la comptabilité nationale

Mamadou Ngalgou KANE

Directeur des statistiques démographiques et sociales

Atoumane FALL

COMITE DE REDACTION

Chapitres	Rédacteurs
TERRITOIRE	Boubacar DIOUF
POPULATION	Aby Mody DIOP/Daouda DIOP
OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ENVIRONNEMENT	Babacar GUEYE
TRAVAIL - EMPLOI	Moussa SALL/Manga NDIAYE
REVENUS – SALAIRES	Thierno Birahim NIANG/Binetou DIALLO BATHILY/ Ngoné MBAYE
LOGEMENT, EQUIPEMENT DES MENAGES ET ACCES à INTERNET	Mamadou DIOP
EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE	Alioune Badara DIAGNE
PROTECTION SOCIALE	Moussa SALL
JUSTICE	Ngor KABE
SANTE	Fatou DIOUF/Bouye BA
POPULATION VULNERABLE	Aïda Ngom DIOP/Tidiane KAMARA
ENSEIGNEMENT – EDUCATION	Ousseynou NDIAYE/Ibrahima BALDE/Bouye BA
CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS	Ibrahima BAH
COMPTES ECONOMIQUES	Khadim SOURANG/Ndoffene DIOUF/Ndeye Ma- rème dite Maguette DIOP
SITUATION FINANCIERE	Iphygénie SARR
FINANCES PUBLIQUES	Mamadou DIA/Elhadji TINE/Ngoné MBAYE/Bouba- car BALDE/Bouye BA
ECHANGES EXTERIEURS	Bassirou DIOUF/ Ismaïla DIALLO
ENTREPRISES	Moustapha SAMB/Thierno Birahim NIANG
AGRICULTURE	Ndèye Khoudia Laye SEYE/Amath SALL
ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE	Binetou Diallo BATHILY/ Djibril DOUMBOUYA
ENERGIE-MINES-CARRIERES	Fatou Laye MBAYE
INDUSTRIE ET CONSTRUCTION	Manga NDIAYE/Mamadou NDIAYE/Abdou TINE
SERVICES	Seydou BA/Mamadou NDIAYE/Elhadji KANDE/ Mamadou DIALLO

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Pierre Diamane BAHOM
	Mbaye FAYE
Direction à l'Action régionale	Nalar K. Serge MANEL
	Dr Jean Rodrigue MALOU
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Dr Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Tidiane KAMARA
	Babacar GUEYE
	Djiby DIOP
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des Ménages	Macoumba DIOUF
	Mambodj FALL
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Manga NDIAYE
	Seydou BA
	Modou Ndoumbé Dame DIOP
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Oumy DIOP
	Insa SADIO
Cellule de Gestion des Partenariats	Insa SADIO

INFOGRAPHIE ET DIFFUSION

Infographie

Fodé DIEDHIOU

Diffusion

Dr Elhadji Malick GUEYE/Alain François
DIATTA

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-Air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email : statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	7	CHAPITRE VIII : PROTECTION SOCIALE	67
AVANTT PROPOS.....	9	VIII.1 Allocations familiales	68
SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION	10	VIII.2. Assistance et secours	70
CHAPITRE I: TERRITOIRE.....	11	VIII.3. Programmes d'assistance sociale	72
I.1. Le Sénégal dans la zone CEDEAO.....	12	CHAPITRE IX : JUSTICE.....	75
I.2. Organisation administrative et territoriale.....	14	IX.1. Établissements et personnel pénitentiaire.....	76
CHAPITRE II: POPULATION.....	17	IX.2. Population carcérale.....	78
II.1. Structure de la population.....	18	CHAPITRE X : SANTE.....	81
II.2. Répartition de la population par région et milieu de résidence.....	20	X.1. Personnels et équipements de santé	82
II.3. Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration).....	22	X.2. Analyse économique du secteur de la santé	84
CHAPITRE III: OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ENVIRONNEMENT.....	25	CHAPITRE XI : POPULATION VULNÉRABLE.....	87
III.1. Occupation du Sol.....	26	XI.1. Situation des enfants.....	88
III.2. Typologie de l'habitat.....	28	XI.2. Situation des femmes.....	90
III.3. Changement climatique et effet de serre.....	30	XI.3. Sécurité alimentaire.....	92
SECION B. EMPLOI – REVENUS.....	32	CHAPITRE XII: ENSEIGNEMENT - ÉDUCATION.....	95
CHAPITRE IV: TRAVAIL - EMPLOI.....	33	XII.1. Analyse économique du secteur de l'éducation	96
IV.1. Population en âge de travailler.....	34	XII.2. Préscolaire	98
IV.2. Travail familial.....	36	XII.3. Élémentaire	100
IV.3. Chômage	38	XII.4. Moyen et secondaire	102
IV.4. Emploi dans le secteur formel.....	40	XII.5. Formation professionnelle.....	104
CHAPITRE V: REVENUS - SALAIRES.....	43	CHAPITRE XIII : CULTURE ET LOISIRS	107
V.1. Salaires.....	44	XIII.1. Culture et loisirs.....	108
V.2. Revenus des ménages	46	SECTION D. ÉCONOMIE – FINANCES.....	110
V.3. Retraites (IPRES-FNR)	48	CHAPITRE XIV: COMPTES ÉCONOMIQUES.....	111
SECTION C. CONDITIONS – SOCIALES.....	50	XIV.1. Agrégats macroéconomiques.....	112
CHAPITRE VI: LOGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES.....	51	XIV.2. Croissance	114
VI.1. Logement.....	52	XIV.3. Production des branches	116
VI.2. Équipement des ménages.....	54	XIV.4. Prix à la consommation	118
VI.3. Accès aux moyens de télécommunication et à internet.....	56	CHAPITRE XV: SITUATION FINANCIÈRE.....	121
CHAPITRE VII: EAU, ASSAINISSEMENT ET ÉNERGIE.....	59	XV.1. Activités financières.....	122
VII.1. Eau	60	XV.2. Assurance.....	124
VII.2. Assainissement	62	XV.3. Auxiliaires financiers.....	126
VII.3. Sources d'énergie des ménages	64	CHAPITRE XVI: FINANCES PUBLIQUES	129
		XVI.1. Recettes et dons.....	130

XVI.2. Dépenses publiques.....	132
XVI.3. Déficit budgétaire et dette publique.....	133
CHAPITRE XVII : ECHANGES EXTERIEURS.....	137
XVII.1. Importations.....	138
XVII.2. Exportations.....	140
XVII.3. Balance commerciale et investissements directs étrangers.....	142
SECTION E. SYSTEME PRODUCTIF.....	144
CHAPITRE XVIII: ENTREPRISES.....	145
XVIII.1 Démographie des entreprises.....	146
XVIII.2. Caractéristiques des entreprises	148
CHAPITRE XIX: AGRICULTURE.....	151
XIX.1. Production.....	152
XIX.2. Valeur ajoutée agricole.....	154
XIX.3. Caractéristiques des exploitations.....	156
CHAPITRE XX: ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PÊCHE.....	159
XX.1. Elevage.....	160
XX.2. Sylviculture.....	162
XX.3. Pêche – Aquaculture.....	164
CHAPITRE XXI: INDUSTRIE ET CONSTRUCTION.....	167
XXI.1. Industrie.....	168
XXI.1. Construction	170
CHAPITRE XXII: ENERGIE MINES ET CARRIERES.....	173
XXII.1. Bilan énergétique	174
XXII.2. Pétrole-gaz naturel	176
XXII.3. Autres produits extractifs	178
CHAPITRE XXIII: SERVICES.....	181
XXIII.1. Transport.....	182
XXIII.2. Autres services	184
XXIII.3. Prix de production des services	186
SECTION F. ANNEXES.....	188
CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRE.....	189

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACF	Action contre la Faim
ADS	Aéroport du Sénégal
ANACIM	Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie
ANADS	Archivage national des Données du Sénégal
ANAT	Agence nationale de l'Aménagement du Territoire
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
APU	Administration Publique
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEP	Brevet d'Etude Professionnelle
BDEF	Banque de Données économiques et financières
BNSP	Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers
BP	Bureau des Prix
BRT	Bus Rapid Transit
BT	Brevet de Technicien
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CEC	Carte d'Egalité des Chances
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CLM	Cellule de Lutte Contre la Malnutrition
CM	Chef de Ménage
CMU	Couverture Maladie Universelle
CPRS	Centres de Promotion et de Réinsertion sociale
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
DAPSA	Direction de l'Analyse et de la Prévision des statistiques agricoles
DEFCS	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DGCPT	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGPPE	Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques
DGPSN	Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale
DHORT	Direction de l'Horticulture
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPRE	Direction de la planification et de la Recherche
DSC	Division des Statistiques conjoncturelles
DSDS	Direction des Statistiques démographiques et sociales
DSE	Direction des Statistiques économiques
DSECN	Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale
DST	Direction des Statistiques et du Travail
EDS	Enquête Démographie de Santé
EERH	Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail
EHCVM	Enquête harmonisé sur les Conditions de Vie des Ménages
EME	Etablissements de Monnaie électronique
ENES	Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal
ENETS	Enquête nationale sur l'emploi du temps au Sénégal
EPS	Etablissement public de Santé
FAR	Femme en âge de reproduction
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FAP	Femme en Age de Procréer
FBCF	Formation brute de Capital fixe
FERA	Fonds d'Entretien Routier Autonome
FNR	Fonds national de Retraite

GAB	Guichet Automatique de Banque
ICC	Indice des coûts de construction
IDE	Investissements Directs Etrangers
IHPI	Investissements Directs Etrangers
IPI	Indice de la production industrielle
IPM	Institut de Prévoyance Maladie
IPPS	Indice des Prix de Production des Services
IPRES	Institut de Prévoyance des Retraites au Sénégal
ISBLSM	Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
MAERSA	Ministère de l'Agriculture, de l'Equipement rural et de la Souveraineté alimentaire
MEN	Ministère de l'Education nationale
MEPA	Ministère de l'Elevage et de la Protection Animale
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MFPAI	Ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Innovation
MSAS	Ministère de la santé et de l'Action sociale
NINEA	Numéro d'Identification national des Entreprises et des Associations
NACE	Note d'Analyse du commerce extérieur
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PEGN	Position extérieure globale nette
PEV	Programme élargi de Vaccination
PIB	Produit intérieur brut
PNBSF	Programme national des Bourses et de la sécurité familiale
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
RDB	Revenu disponible brut
RGE	Recensement général des Entreprises
RGPH	Recensement général de la Population et de l'habitat
RNDB	Revenu national disponible brut
RNSE	Rapport national sur la situation de l'Education
RNU	Registre national unique
SARL	Sociétés A Responsabilité Limitée
SDAS	Services départementaux de l'Action sociale
SECNSA	Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire
SESN	Situation économique et sociale nationale
SFD	Système Financier Décentralisé
SNPS	Stratégie nationale de Protection sociale
SRAS	Services régionaux de l'Action sociale
SUARL	Société Unipersonnelle A Responsabilité Limitée
TBO	Tableau de Bord
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TEF	Tableau de l'Economie Française
TER	Train Express Régional
FNR	Fonds national de retraite
TOFE	Tableau des Opérations financières de l'Etat
TPE	Terminaux de Paiement électronique
UEMOA	Union économique monétaire ouest africaine
VA	Valeur ajoutée

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale nationale (SESN) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions.

La SESN essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques du pays.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESN constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs au développement de notre pays.

Exceptionnellement, la présente édition traite de la situation économique et sociale des années 2022 et 2023 pour résorber, le retard de publication accusé, principalement dû à la mise en œuvre des opérations relatives au cinquième recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Qu'ils trouvent tous ici, l'expression de notre profonde gratitude.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce document.

Dr Abdou DIOUF

Directeur général

Agence nationale de la Statistique et de la Démographie

SECCION B. EMPLOI – REVENUS

CHAPITRE IV : TRAVAIL - EMPLOI

CHAPITRE V : REVENUS – SALAIRES

CHAPITRE IV: TRAVAIL - EMPLOI

IV.1. Population en âge de travailler

Cette section présente la répartition socio-démographique de la population en âge de travailler (15-64 ans), ainsi que son évolution entre 2022 et 2023.

Au cours de la période 2022-2023, la population en âge de travailler représente environ 60,1% de la population sénégalaise. Sur cette période, la répartition par milieu de résidence montre une prédominance de cette population en zone urbaine. En effet, en 2022, 52,7% des personnes en âge de travailler vivaient en milieu urbain contre une proportion légèrement réduite à 52,4% en 2023.

En outre, la population en âge de travailler est à la fois jeune et majoritairement féminine. En effet, les femmes représentent 52,4% en 2022 et 52,5% en 2023 tandis que les jeunes âgés de 15 à 34 ans constituent 57,6% de cette population en 2022 contre 57,5% en 2023. Par ail-

leurs, la part des jeunes de moins de 25 ans est estimée à 32,9% en 2022 et à 32,8% en 2023.

Selon le niveau d'instruction, plus de la moitié de la population en âge de travailler n'a jamais fréquenté l'école au cours de la période 2022-2023. Toutefois, une légère augmentation de la proportion de cette population est notée passant de 54,3% en 2022 à 55,6% en 2023. Par ailleurs, la quasi-totalité de la population en âge de travailler a, au plus, le niveau secondaire, bien que cette part ait légèrement diminué, passant de 93,5% en 2022 à 92,7% en 2023. En revanche, la proportion de ceux ayant atteint le niveau supérieur a légèrement progressé, passant de 6,5% en 2022 à 7,3% en 2023 mais elle demeure la plus faible proportion.

Définitions :

La population en âge de travailler comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

En savoir plus :

Notes trimestrielles ENES : <https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-emploi>

Le présent chapitre est rédigé exclusivement avec les données de l'Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES).

Tableau IV.1 : Structure par milieu de résidence, par sexe, par âge, par niveau d'instruction et par statut matrimonial de la population en âge de travailler

	2022	2023
Milieu de résidence		
Urbain	52,7%	52,4%
Rural	47,3%	47,6%
Sexe		
Masculin	47,6%	47,5%
Féminin	52,4%	52,5%
Niveau d'instruction		
Aucun	54,3%	55,6%
Primaire	14,3%	13,2%
Secondaire	24,9%	23,9%
Supérieur	6,5%	7,3%
Tranche d'âges		
[15-24]	32,9%	32,8%
[25-34]	24,7%	24,7%
35 ans et plus	42,4%	42,5%

Source : ANSD. ENES 2022 et 2023

IV.2. Travail familial

Le niveau du travail familial constitue une mesure de l'utilisation du travail non rémunéré dans la production des biens et services au sens de la comptabilité nationale. L'offre globale de travail des aides familiaux est captée à partir de la proportion des aides familiaux dans la main-d'œuvre.

Aussi bien en 2022 qu'en 2023, la proportion d'aides familiaux dans la main-d'œuvre est estimée à 6,5% au niveau national. Cette stabilité est également observée en zone urbaine et rurale et chez les jeunes âgés de 25 à 34 ans (5,8%).

Par ailleurs, le recours à la main-d'œuvre familiale demeure un phénomène essentiellement rural. En effet, en 2023, le taux du travail familial en milieu rural s'est établi à 11,7% nettement

au-dessus de celui enregistré en zone urbaine qui est évalué à 1,7%. En outre, presque neuf aides familiaux sur dix vivent en zone rurale (86,6%). Le recours au travail familial, propre à la zone rurale, pourrait être lié à l'importance de la main-d'œuvre agricole.

Suivant le sexe, le niveau du travail familial est légèrement plus élevé chez les femmes (6,9% contre 6,3% chez les hommes).

Enfin, les aides familiaux sont majoritairement constitués de jeunes et des actifs qui n'ont aucun niveau d'instruction. En effet, 82,0% des aides familiaux sont des jeunes (15-34 ans) et 73,7% n'ont aucun niveau d'instruction. De plus, le travail familial est plus élevé chez les jeunes de la tranche d'âges 15-24 (18,0% en 2023) et les non-instruits (7,8%).

Définitions :

Un aide familial est une personne qui travaille dans une (ou plusieurs) entreprise(s) appartenant à un membre de son ménage sans recevoir de rémunération.

En savoir plus :

Notes trimestrielles ENES : <https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-emploi>

Tableau IV.2 : Part des travailleurs familiaux dans la main-d'œuvre par sexe, âge et niveau d'instruction

	2022	2023
Milieu de résidence		
Urbain	1,6%	1,7%
Rural	11,8%	11,7%
Sexe		
Masculin	6,7%	6,3%
Féminin	6,2%	6,9%
Niveau d'instruction		
Aucun	8,2%	7,8%
Primaire	4,4%	5,9%
Secondaire	4,1%	4,9%
Supérieur	1,1%	0,8%
Tranche d'âges		
[15-24]	17,0%	18,0%
[25-34]	5,8%	5,8%
35 ans et plus	2,6%	2,3%
Ensemble	6,5%	6,5%

Source : ANSD. ENES 2022 et 2023

Tableau IV.3 : Répartition des aides familiaux par sexe, âge et niveau d'instruction

	2022	2023
Milieu de résidence		
Urbain	13,3%	13,4%
Rural	86,7%	86,6%
Sexe		
Masculin	56,5%	52,6%
Féminin	43,5%	47,4%
Niveau d'instruction		
Aucun	76,3%	73,7%
Primaire	11,3%	13,6%
Secondaire	11,4%	12,0%
Supérieur	1,0%	0,8%
Tranche d'âges		
[15-24]	53,5%	55,8%
[25-34]	26,3%	26,2%
35 ans et plus	20,0%	18,0%

Source : ANSD. ENES 2022 et 2023

IV.3. Chômage

Les personnes au chômage constituent une composante non utilisée de la main-d'œuvre dans la production des biens et services. Le taux de chômage évalue le poids en pourcentage des chômeurs dans la main-d'œuvre. Il est défini comme le ratio : nombre de chômeurs/ nombre d'actifs.

Le taux de chômage a baissé passant de 23,8% en 2022 à 21,4% en 2023. Au cours des années 2022 et 2023, le niveau du chômage est resté plus accentué en zone rurale. Au titre de l'année 2023, il s'est situé en moyenne à 23,2% contre 19,6% en zone urbaine.

De plus, le taux de chômage diminue en fonction de la classe d'âges et est plus important chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans (28,5% en 2023) et de 25 à 34 ans (26,0% en 2023). Le chômage touche davantage les femmes avec un taux estimé à 34,2% (en 2023), soit un peu plus du triple de celui des hommes estimé à

10,9%.

Par rapport au niveau d'instruction, le taux de chômage a été plus élevé chez les personnes n'ayant aucun niveau (23,0% en 2023 et 25,6% en 2022) et celles qui ont le niveau secondaire (21,7% en 2023 et 24,0% en 2022). Par ailleurs en 2023, il s'est stabilisé à 14,8% et 20,5% respectivement pour les niveaux primaire et supérieur.

En termes de distribution, pour l'année 2023, plus de la moitié des chômeurs (52,5% en 2023) réside en zone rurale. De plus, la main-d'œuvre au chômage est majoritairement composée de femmes, d'adultes (35 ans et plus) et de personnes ayant un faible niveau d'instruction. En effet, sept chômeurs sur dix (72,0%) sont des femmes, environ quatre sur dix (37,3%) sont des adultes et près de huit sur dix (77,1%) ont au plus le niveau primaire. La proportion des chômeurs qui ont atteint le niveau supérieur est estimée à 6,5%.

Définitions :

Les chômeurs comprennent toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient :

- « sans travail », c'est -à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ;
- « disponibles pour travailler » dans un emploi salarié ou non salarié durant une période de deux semaines ;
- « à la recherche d'un travail » sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte.

En savoir plus :

Notes trimestrielles ENES : <https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-emploi>

Tableau IV.4 : Taux de chômage selon le milieu de résidence, le sexe, le groupe d'âge et le niveau d'instruction

	2022	2023
Milieu de résidence		
Urbain	20,9%	19,6%
Rural	27,0%	23,2%
Sexe		
Masculin	11,6%	10,9%
Féminin	38,3%	34,2%
Niveau d'instruction		
Aucun	25,6%	23,0%
Primaire	18,2%	14,8%
Secondaire	24,0%	21,7%
Supérieur	20,1%	20,5%
Tranche d'âges		
[15-24]	29,6%	28,5%
[25-34]	28,8%	26,0%
35 ans et plus	18,5%	15,8%
Ensemble	23,8%	21,4%

Source : ANSD, ENES 2022 et 2023

Tableau IV.5 : Répartition de la main-d'œuvre au chômage selon le milieu de résidence, le sexe, le niveau d'instruction et le groupe d'âges

	2022	2023
Milieu de résidence		
Urbain	46,3%	47,5%
Rural	53,7%	52,5%
Sexe		
Masculin	26,6%	28,0%
Féminin	73,4%	72,0%
Niveau d'instruction		
Aucun	64,5%	66,6%
Primaire	12,5%	10,5%
Secondaire	17,9%	16,4%
Supérieur	5,1%	6,5%
Tranche d'âges		
[15-24]	25,2%	27,0%
[25-34]	35,6%	35,7%
35 ans et plus	39,4%	37,3%

Source : ANSD. ENES 2022 et 2023

IV.4. Emploi dans le secteur formel

En 2022, le nombre d'employés dans la fonction publique³ est évalué à 165 789 contre 160 643 en 2021, soit une hausse de 3,2%. Cette augmentation est en liaison avec la progression du nombre de salariés dans tous les secteurs. En effet, l'effectif dans la santé et l'action sociale a progressé de 11,4% passant de 9 333 à 10 398 employés entre 2021 et 2022. Par ailleurs, celui de l'éducation nationale, la formation professionnelle et l'artisanat s'est accru de 2,9%, passant de 86 199 agents en 2021 à 88 661 employés en 2022.

Pour ce qui est de l'année 2023, le nombre d'employés dans la fonction publique s'est établi à 176 678, soit un accroissement de 6,6% comparé à 2022. Cette augmentation est en relation avec l'accroissement des effectifs dans tous les secteurs, en particulier, dans la santé et l'action sociale (+0,6%) et l'éducation nationale, la formation professionnelle et l'artisanat (+ 6,8%).

En 2023, le nombre de nouvelles recrues dans la fonction publique est de 13 063 agents contre 7 709 en 2022, soit une hausse de 69,5%. Les départs à la retraite, quant à eux, ont connu une baisse de 16,2% en 2023 en s'établissant à 1 626 contre 1 941 en 2022.

S'agissant de l'emploi dans les entreprises formelles hors administration publique, il est estimé à 338 310 salariés en 2022 contre 336 968 en 2021, soit une hausse de 0,3%. Cette augmentation est en liaison avec l'accroissement des effectifs dans tous les secteurs d'activités, hormis l'industrie (-5,1%). En effet, le nombre d'employés s'est accru dans le commerce (+9,6%), la construction (+2,0%) et les services (+1,5%) entre 2021 et 2022.

En 2023, le nombre d'employés dans le secteur des entreprises formelles est évalué à 337 751, soit une diminution de 559 emplois en terme absolu et de 0,1% en terme relatif comparé à 2022. Cette régression est imputable au repli des effectifs notamment dans l'industrie (-5,7%) et la construction (-3,4%).

Définitions :

Fonction publique : elle désigne l'ensemble des agents, sous statut de droit public, travaillant pour une entité chargée d'une mission d'intérêt général.

Entreprises formelles : se sont celles qui produisent des biens et services qui sont mis à la vente ou échangés, qui sont inscrites au registre des entreprises de leur pays de résidence et enregistrées auprès d'autres autorités compétentes (y compris les autorités fiscales et de la sécurité sociale) et qui sont en conformité avec les exigences légales en matière de comptabilité.

En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-sur-lemploi-la-remuneration-et-les-heures-de-travail-eerh-0>

³ - Il s'agit des employés pris en charge par la Direction de la Solde

Tableau IV.6 : Évolution des emplois dans la fonction publique

	Nombre d'employés			Évolution (%)	
	2021	2022	2023	2022/2021	2023/2022
SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE	9 333	10 398	10 335	11,41%	0,6%
EDUCATION NATIONALE ET FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ARTISANAT	86 199	88 661	94 699	2,9%	6,8%
AUTRES	65 111	66 730	71 644	2,5%	7,4%
Total Général	160 643	165 789	176 678	3,2%	6,6%

Source : Direction de la Solde

Tableau IV.7 : Flux dans la fonction publique (les recrutements et les départs à la retraite)

	Nombre de recrues et de départ à la retraite			Évolution (%)	
	2021	2022	2023	2022/2021	2023/2022
Recrutements	10 340	7 709	13 063	-25,4%	69,5%
Départs à la retraite	1 809	1 941	1 626	7,3%	-16,2%

Source : Direction de la Solde

Tableau IV.8 : Évolution du nombre d'employés dans les entreprises formelles

	Nombre d'employés			Évolution (%)	
	2021	2022	2023	2022/2021	2023/2022
INDUSTRIE	118 079	112 193	105 847	-5,1	-5,7
ACTIVITES EXTRACTIVES	3 644	4 176	4 724	8,5	13,1
ACTIVITES DE FABRICATION	108 624	102 002	95 369	-6,1	-6,5
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3 663	3 786	3 404	3,3	-10,1
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DEHETS ET DE-POLLUTION	2 147	2 229	2 351	3,8	5,5
CONSTRUCTION	27 748	28 290	27 335	2,0	-3,4
COMMERCE	47 349	51 894	56 032	9,6	8,0
SERVICES dont ...	143 791	145 933	148 537	1,5	1,9
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	15 696	15 496	15 365	-1,3	-0,8
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	13 282	13 023	13 184	-2,0	1,2
INFORMATION ET COMMUNICATION	8 050	7 934	7 505	-1,4	-3,8
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	58 070	57 979	57 019	-0,2	-1,7
ACTIVITES IMMOBILIERES	880	886	930	0,6	5,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1 880	1 861	1 911	-1,0	2,7
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	30 037	33 542	37 476	11,7	11,7
ENSEIGNEMENT	8 288	7 857	7 504	-5,2	-4,5
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	3 606	3 669	3 851	1,7	5,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	1 305	1 280	1 279	-1,9	-0,1
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	2 698	2 407	2 512	-10,8	4,4
Total Général	336 968	338 310	337 751	0,3	-0,1

Source : ANSD, EERH

CHAPITRE V: REVENUS - SALAIRES

5.1. Salaires

Estimée à 1 369 milliards de FCFA en 2021, la masse salariale dans le secteur formel hors administration publique s'est établie à 1 405,3 milliards de FCFA en 2022, soit une hausse de 2,5%. Cet accroissement fait suite à l'augmentation de la masse salariale dans les secteurs du commerce (+4,9%), de la construction (+4,2%), de l'industrie (+2,6%) et des services (+1,7%). L'augmentation de la masse salariale des services est principalement liée à l'accroissement des rémunérations dans tous les sous-secteurs hormis ceux de l'enseignement (-8,2%), du transport et entreposage (-0,6%) et activités spécialisées scientifiques et techniques (-0,3%). Le relèvement de la masse salariale dans l'industrie est consécutif à la hausse dans toutes les sous-branches sauf dans les activités de fabrication (-1,4%).

En 2023, la masse salariale dans le secteur formel des entreprises s'est établie à 1 440,4 milliards de FCFA, soit une hausse de 2,5% comparée à l'année précédente. Cet accroissement

fait suite à l'augmentation de la masse salariale dans les secteurs du commerce (+5,4%), de la construction (+3,0%), des services (+2,0%) et de l'industrie (+1,9%).

L'augmentation de la masse salariale des services est principalement liée à l'accroissement des rémunérations dans tous les sous-secteurs hormis ceux de l'enseignement (-3,8%), du transport et entreposage (-0,9%), des activités financières et d'assurance (-0,8%) et des activités spécialisées scientifiques et techniques (-0,3%). Le relèvement de la masse salariale dans l'industrie est consécutif à la hausse dans toutes les sous-branches sauf dans les activités de fabrication (-0,9%).

Concernant la fonction publique, il est enregistré une augmentation de la masse salariale de 23,0% entre 2021 et 2022. En effet, elle est passée de 906,0 milliards de francs CFA en 2021 à 1114,2 milliards de francs CFA en 2022. De même, elle a progressé de 15,1% entre 2022 et 2023 pour s'établir à 1281,9 milliards de francs CFA.

Définitions :

Salaires : il représente une part importante des coûts de main d'œuvre et est un facteur de compétitivité essentiel pour les entreprises, qu'il convient d'analyser, notamment au regard de leur interdépendance avec les autres facteurs économiques essentiels tels que la productivité et les investissements.

En savoir plus :

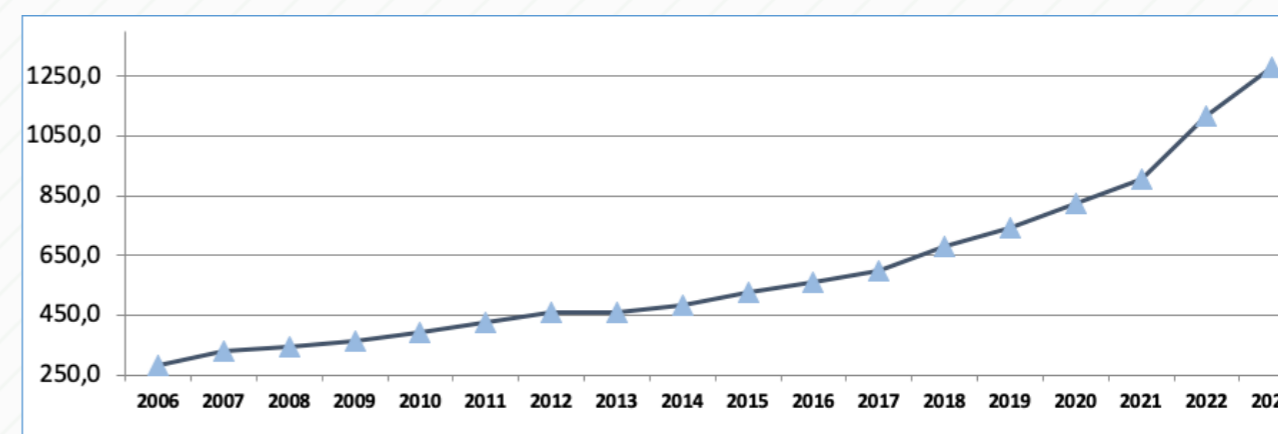
<https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-sur-lemploi-la-remuneration-et-les-heures-de-travail-eerh-0>
<https://dpee.sn/>

Tableau V.1 : Salaires dans les entreprises du secteur formel par branche d'activité (en milliards de francs CFA)

	Salaires			Évolution (%)	
	2021	2022	2023	2022/2021	2023/2022
Industrie	431,1	442,1	450,5	2,6	1,9
ACTIVITES EXTRACTIVES	38,3	43,8	50,8	14,3	15,8
ACTIVITES DE FABRICATION	325,9	321,4	318,5	-1,4	-0,9
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	51,7	59,3	61,2	14,8	3,3
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	15,0	17,5	19,8	16,7	13,3
CONSTRUCTION	73,0	76,0	78,3	4,2	3,0
COMMERCE	188,1	197,3	207,9	4,9	5,4
SERVICES dont ...	676,7	688,8	703,6	1,7	2,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	80,8	80,3	79,6	-0,6	-0,9
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	22,5	23,8	29,1	5,8	22,3
INFORMATION ET COMMUNICATION	88,8	93,1	100,4	3,1	7,9
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	284,3	285,8	283,5	0,5	-0,8
ACTIVITES IMMOBILIERES	2,7	2,7	3,2	0,1	20,3
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	114,2	113,8	113,4	-0,3	-0,3
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	56,4	63,9	65,9	13,4	3,0
ENSEIGNEMENT	12,2	11,2	10,7	-8,2	-3,8
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	4,3	4,6	5,7	6,1	23,4
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	7,3	7,1	8,2	-2,7	15,6
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	2,7	3,0	3,3	12,8	10,6
Total Général	1 369,0	1 405,3	1 440,4	2,5	2,5

Source : ANSD, EERH

Graphique V.1 : Evolution de la masse salariale de la fonction publique (en milliards de FCFA)



Source : DPEE, TBO

5.2. Revenus des ménages

Le revenu disponible brut (RDB) des ménages s'élève à 12 636,1 milliards de FCFA en 2022 contre 11 431,4 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 10,5%, après une évolution de (+8,5%) en 2021. Quant au revenu disponible annuel par habitant⁴, il s'est établi à 712 342 FCFA en 2022 contre 663 712 FCFA en 2021, soit une progression de 7,3%. Après une contraction de 1,4% en 2021, les revenus nets de la propriété reçus par les ménages ont augmenté en 2022 de 14,6% pour s'établir à 239,1 milliards de FCFA. Les rémunérations salariales reçues par les ménages ont crû de 13,2% en 2022 contre 9,6% en 2021. Après une hausse de 5,7% en 2021, le solde des revenus primaires s'est renforcé de 12,7% en 2022. En 2022, les transferts courants (hors cotisations et prestations sociales) qui constituent une des principales composantes du revenu des ménages ont atteint un montant de 1625,1

milliards de FCFA, en termes nets, soit un accroissement de 4,4% après 23,5% en 2021. Quant aux impôts courants sur le revenu, ils ont augmenté de 41,0% en 2022, après un repli de 7,4% en 2021. Une hausse des prestations sociales de 1,4% et des cotisations sociales de 3,3% en 2022 est notée.

Le prix de la dépense de consommation finale s'est renchéri de 7,8% en 2022 contre un rebond de 1,2% en 2021. Ce prix de la consommation finale des ménages tient compte de l'autoconsommation, des avantages en nature et des services de loyers fictifs⁵. Le pouvoir d'achat du RDB obtenu en déflétant le revenu brut disponible par le prix de la dépense de consommation finale a connu une progression de 2,5 % en 2022. En 2021, le pouvoir d'achat du RDB a progressé de 7,2%, la valeur la plus élevée sur la période 2018-2022. Cet indicateur global ne reflète toutefois pas l'évolution individuelle moyenne.

Définitions :

Revenu disponible annuel par habitant : C'est le rapport entre le revenu disponible des ménages et l'effectif de la population.

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

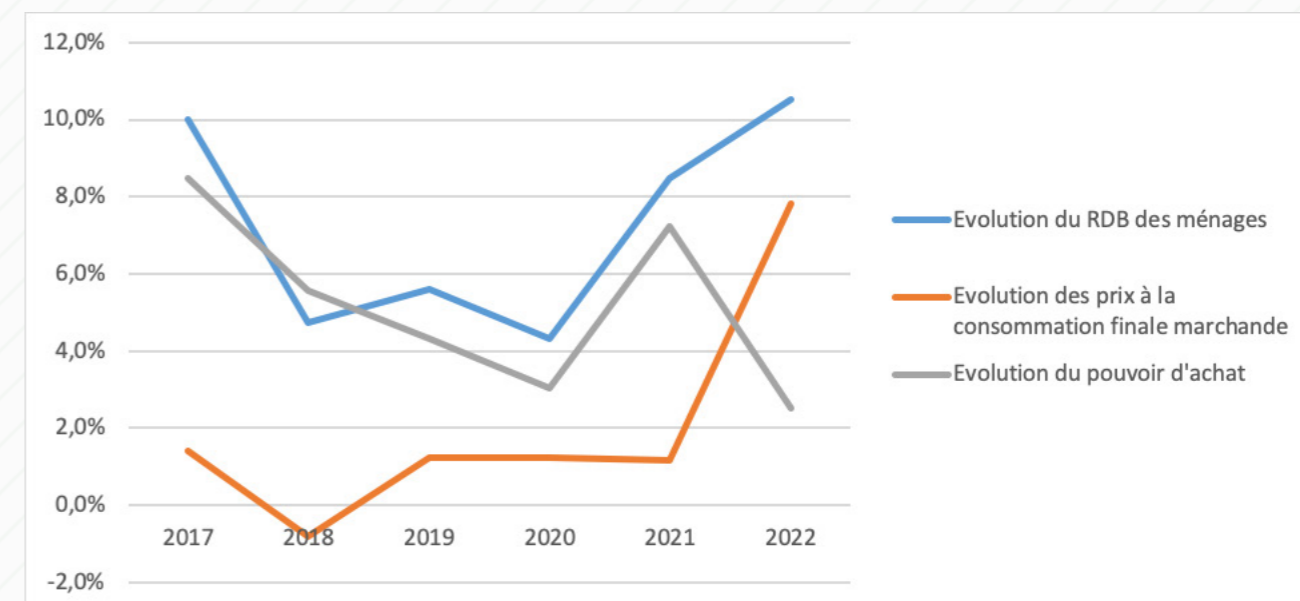
Revenu primaire : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers, etc.).

Tableau V.2 : Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Evolution (en %)				Montant (en milliards de FCFA)			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Rémunération des salariés	2,8%	0,3%	17,5%	2,0%	468,6	470,2	552,4	563,2
Salaires et traitements bruts	2,8%	0,4%	17,5%	2,0%	467,9	469,5	551,9	562,9
Cotisations sociales à la charge des employeurs	21,8%	-6,3%	-20,1%	-37,9%	0,7	0,7	0,5	0,3
Excédent brut d'exploitation & revenu mixte brut	4,8%	5,1%	4,0%	12,6%	5 744,7	6 039,5	6 278,5	7 072,4
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés	-8,7%	-15,1%	-60,3%	6,3%	249,3	211,6	84,1	89,4
Solde brut des revenus primaires	5,1%	4,3%	5,7%	12,7%	9 324,4	9 729,4	10 279,5	11 587,5
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	9,0%	6,8%	8,1%	1,4%	406,3	433,9	469,1	475,7
Cotisations sociales	16,7%	-4,1%	-7,4%	41,0%	445,6	427,4	395,8	558,0
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc...	11,8%	1,1%	4,1%	3,3%	454,3	459,2	478,2	494,1
Solde des autres transferts courants	-3,6%	-4,6%	-18,4%	-9,4%	411,0	392,0	319,8	289,7
Revenu disponible brut	5,6%	4,3%	8,5%	10,5%	10 101,5	10 537,3	11 431,4	12 636,1

Source : ANSD, Comptes nationaux, base 2014

Graphique V.2 : Évolution du RDB et du pouvoir d'achat des ménages de 2017 à 2022 par rapport à l'année précédente



Source : ANSD, Comptes nationaux, base 2014

4 - C'est le rapport entre le revenu disponible des ménages et l'effectif de la population

5 - Ils désignent la valeur locative estimée d'un bien immobilier occupé par son propriétaire

5.3. Retraites (IPRES-FNR)

L'IPRES est une institution de prévoyance sociale de droit privé en application des dispositions de la loi n°75-50 du 03 avril 1975 relative aux institutions de prévoyance sociale. Conformément à son objet social, elle organise et gère : un Régime général de Retraite (RGR) unique pour l'ensemble des travailleurs régis par le Code du Travail et de la Marine marchande, comprenant une section des employés de maison et un Régime complémentaire des Cadres (RCC) déjà affiliés au RGR. L'IPRES est financée par une double cotisation patronale (60%) et salariale (40%) assise sur les salaires bruts plafonnés.

Le nombre d'adhérents est passé de 420 436 en 2022 à 430 436 en 2023, soit une progression de 2%. En termes d'effectif, cette évolution représente 10 000 participants. Ces derniers sont principalement considérés comme les travailleurs déclarés auprès de l'IPRES par les entreprises qui les emploient.

En 2022, les cotisations mensuelles versées, tout régime confondus, ont donné un total de 137 571 millions de FCFA. En 2023, elles s'établissent à 137 068 millions de FCFA soit une

régression de 0,36% par rapport à 2022.

En ce qui concerne les charges de l'IPRES, une légère baisse a aussi été notée sur la période. Elles sont fixées à 115 033 millions en 2022 contre 109 228 en 2023, soit une variation de (-5,04%).

Le Fonds national de Retraite (FNR) comme l'IPRES a pour objectif de permettre aux sénégalais, dans le cadre de leur travail, de se couvrir des risques liés à la santé et à la vieillesse.

En fin décembre 2023, le nombre total de cotisants au FNR est de 138 048 tandis que l'effectif des pensionnés avoisinent les 74 256, soit un rapport démographique de 1,86 Cotisants/allocataires, contre 1,79 un an plus tôt.

Par ailleurs, le FNR a enregistré des recettes de 171 010 millions de FCFA en 2023 contre 141 481 en 2022. Par contre, les dépenses ont diminué de plus de 19% entre ces deux années malgré l'augmentation du nombre de pensionnaires.

Par ailleurs, les versements des employeurs ont progressé en 2023 atteignant ainsi 110 948 millions contre 95 683 un an plus tôt.

En savoir plus :

Rapport de la Direction des Statistiques et du Travail (DST) 2023
Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2025-2027

Tableau V.3 : Effectif des retraités

Année	2022	2023
Effectif des participants	420 436	430 436

Source : DST

Tableau V.5 : Cotisations (en millions de FCFA)

Mois	2022	2023
1	9 623,00	11 930
2	9 003,00	9 476
3	8 664	11 137
4	14 372	11 860
5	17 045	11 401
6	16 066	10 711
7	17 899	11 901
8	14 227	13 694
9	10 453	11 535
10	10 900	12 370
11	9 319	10 490
12	0,00	10 563
Total	137 571	137 068

Source : DPBEP

Tableau V.4 : Effectif des pensionnaires

Année	2022	2023
Effectif des allocataires	138 830	139 506

Source : DST

Tableau V.6 : Charges de l'IPRES (en millions de FCFA)

BIMESTRE	2021	2022	2023
BIM1	16 042	17 667	19 136
BIM2	16 096	18 531	14 718
BIM3	16 206	19 473	18 331
BIM4	17 157	19 709	18 816
BIM5	16 908	19 834	19 035
BIM6	16 912	19 820	19 192
TOTAL	99 321	115 033	109 228

Source : DPBEP

SECTION F. ANNEXES

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXV: INDEX

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRE

Acquisition nette d'actifs financiers : résulte du solde entre la valeur de cession moins la valeur d'acquisition des actifs financiers.

Âge moyen : Il est la moyenne des âges de la population.

Aide familial : C'est une personne qui travaille dans une (ou plusieurs) entreprise(s) appartenant à un membre de son ménage sans recevoir de rémunération.

Allocations familiales : elles sont les prestations versées par les caisses d'allocations familiales aux ayants droit. Les montants versés sont fonction des situations (maladies, nombre d'enfants, accidents, etc.) et des ressources.

Assurance collective : contrat souscrit par une personne en vue de l'adhésion d'un ensemble de personnes.

Assurance dommages : police à travers laquelle l'assureur protège l'assuré et garantit un remboursement des dommages causés à ses biens par un tiers ou lors d'un sinistre ou d'un accident.

Assurance individuelle : contrat souscrit de sa propre initiative par un particulier.

Assurance-vie : police à travers laquelle la vie d'une personne peut être assurée par elle-même ou par un tiers. Pendant un certain nombre d'années, l'assuré verse des primes à la société d'assurance en échange d'une promesse de prestations qui seront servies à une date ultérieure.

Balance courante : la balance courante représente le solde des flux monétaires d'un pays liés aux échanges internationaux.

Bâti : regroupe les habitations (concessions) et les infrastructures et équipements (les aires de jeux, les établissements de santé, établissements scolaires, les marchés et infrastructures routières, etc.).

Branche d'activité : elle regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits ou fournissent des services qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.

Budget : C'est un document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique.

Culture identitaire : elle désigne le temps passé à regarder la télévision, à regarder et à écouter des enregistrements audiovisuels, à lire et à utiliser un ordinateur et Internet.

Déficit budgétaire : c'est la différence entre les recettes budgétaires totales et les dépenses globales de l'Etat.

Densité de la population d'une localité : c'est le rapport de l'effectif de la population de cette localité sur sa superficie.

Dépenses de fonctionnement : elles comprennent les achats de biens et services, les acquisitions de matériel et mobilier, les grosses réparations ainsi que les dépenses liées aux provisions et aux imprévus.

Dépenses de personnel : elles correspondent à la rémunération des salariés.

Dons : ils sont composés des dons budgétaires et des dons en capital.

Entreprises formelles : Ce sont celles qui produisent des biens et services qui sont mis à la vente ou échangés, qui sont inscrites au registre des entreprises de leur pays de résidence et enregistrées auprès d'autres autorités compétentes (y compris les autorités fiscales et de la sécurité sociale) et qui sont en conformité avec les exigences légales en matière de comptabilité.

Espérance de vie à la naissance : c'est l'âge moyen auquel les sénégalais décèdent. En d'autres termes, c'est le nombre moyen d'années que les sénégalais espèrent vivre.

Etablissement de monnaie électronique : toute personne morale, autre que les banques, les établissements financiers de paiement et les systèmes financiers décentralisés, habilitée à émettre des moyens de paiement sous forme de monnaie électronique et dont les activités se limitent à l'émission et la distribution de monnaie électronique.

Etalement urbain : perte du caractère naturel ou agricole d'un espace, au profit de zones urbaines, industrielles et commerciales, d'infrastructures de transport, de carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

Exploitation agricole : unité de production pouvant fournir des produits agricoles, ayant une gestion courante et indépendante et pouvant atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

Fonction publique : elle désigne l'ensemble des agents, sous statut de droit public, travaillant pour une entité chargée d'une mission d'intérêt général.

Immatriculation au Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA): elle concerne les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc.

Immeuble : est considéré comme immeuble une maison à étage avec au moins cinq niveaux, rez-de-chaussée non pris en compte.

Indice Synthétique de Fécondité (ISF) : il représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers.

Inflation : elle est définie comme étant une hausse généralisée des prix à la consommation, sur l'ensemble du spectre économique et sur plusieurs périodes consécutives.

Investissements Directs Etrangers (IDE) : c'est l'ensemble des investissements réalisés par des non-résidents sur un territoire économique donné.

Laïque : Il désigne l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Logement : c'est un ensemble de constructions (maisons en dur, cases en banco, paillotes, tentes, etc.) à usage d'habitation. Le logement est l'unité d'habitation occupée par un ménage.

Masse monétaire : elle est constituée de l'ensemble des billets et pièces, plus connus sous l'appellation monnaie fiduciaire, et des dépôts.

Ménage : Un ménage est un ensemble de personnes apparentées ou non qui vivent habituellement dans un même logement, mettent en commun leurs ressources, partagent leurs repas, et reconnaissent l'autorité d'une même personne comme chef de ménage.

Ménage agricole : un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large (pratique une culture donnée ou entretient une plantation, pratique l'élevage ou la pêche).

Milieu rural : il concerne les zones qui se situent en dehors des centres urbanisés comme les campagnes.

Milieu urbain : il concerne les zones urbanisées comme les villes et les agglomérations.

Parcelle : surface continue de terres déclarées par un agriculteur sur laquelle un seul groupe de culture est cultivé.

Poids démographique d'une région : il est le rapport de l'effectif de la population de cette région sur l'effectif total de la population du Sénégal.

Population en âge de travailler : Elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN).

Population vulnérable : C'est un groupe d'individus ayant subi une action (pauvreté, chômage, handicap, isolement) et se retrouve amoindrie et fragile. De par cette vulnérabilité, ils sont dans un besoin d'assistance et de protection en raison de leur fragilité à l'égard de divers risques auxquelles ils sont exposés.

Position Extérieure Globale Nette (PEGN) : est un relevé statistique du stock d'avoir et d'engagements financiers extérieurs à un moment donné.

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

Prime : prix que le preneur d'assurance doit payer à une société d'assurance pour pouvoir bénéficier de la couverture d'assurance en cas de sinistre.

Production (au sens de la comptabilité nationale) : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Produit intérieur brut : le produit intérieur brut d'un pays est égal à la somme des valeurs ajoutées

des producteurs résidant sur son territoire.

Rapport de dépendance : il mesure la taille de la population à charge par rapport à la population en âge de travailler.

Rapport de masculinité : il désigne le quotient entre le nombre d'individus de sexe masculin et celui de sexe féminin.

Recettes de l'Etat : elles sont formées des recettes fiscales, des dons et des autres recettes

Recettes fiscales : Elles désignent les recettes provenant des impôts sur le revenu et les bénéfices, des cotisations de sécurité sociale, des taxes prélevées sur les biens et les services, des prélèvements sur les salaires, des impôts sur le patrimoine et des droits de mutation, ainsi que d'autres impôts et taxes.

Rendement : quantité de végétaux récoltée par unité de surface dans un temps donné.

Revenu disponible par habitant : C'est le rapport entre le revenu disponible des ménages et l'effectif de la population.

Revenu national disponible brute (RNDB) : correspond à la somme des revenus des résidents d'une économie sur une période donnée. Il est égal au PIB, diminué des revenus primaires (revenus d'activité, revenus du patrimoine) et secondaires (transferts) à payer par les unités résidentes à des unités non-résidentes et augmenté des revenus primaires et secondaires à recevoir du reste du monde.

Revenu primaire : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers, etc.).

Secteur : il regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Secteur moderne : Ce secteur ne couvre pas toutes les entreprises du Sénégal. Il s'agit uniquement des entreprises formelles qui déposent leur état financier. Il exclut les entreprises ayant une activité financière (Banques et intermédiaires financiers, Système financier décentralisé et assurance).

Solde naturel correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Système financier décentralisé : une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire.

Taille des entreprises : Elle est définie selon le chiffre d'affaires. Une entreprise ayant un chiffre d'affaires inférieur à 500 millions est considérée comme petite entreprise. Les moyennes entreprises sont celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions et inférieur à deux milliards. Les grandes entreprises ont un chiffre d'affaires supérieur à deux milliards.

Taux brut de scolarisation (TBS) : c'est un indicateur de mesure du niveau de scolarisation d'un

cycle. Il représente le pourcentage de l'effectif des inscrits à ce cycle dans la population en âge de fréquenter le cycle. Il peut être calculé pour tous les cycles (préscolarisation, élémentaire, moyen et secondaire). Ainsi, le TBS à l'élémentaire est le pourcentage de l'effectif des inscrits dans la population âgée de 6 à 11 ans.

Taux d'autofinancement : C'est le rapport de l'épargne sur l'investissement (FBCF, variation de stock et acquisition d'objet de valeur).

Taux d'épargne : C'est le rapport de l'épargne sur le PIB.

Taux d'investissement : C'est le rapport de l'investissement sur le PIB.

Taux de mortalité : il correspond au nombre de décès rapportés à la population en une année.

Taux net de reproduction mesure le nombre moyen de filles mises au monde par une femme en présence de la mortalité.

Valeur ajoutée : La valeur ajoutée est un solde intermédiaire de gestion qui permet d'évaluer la richesse créée à l'intérieur d'un pays par des unités résidentes au cours d'une période donnée (trimestre ou année). Elle est obtenue en faisant la différence entre la production et les intrants utilisés dans le processus. Ces derniers sont appelés les consommations intermédiaires de biens et services.



ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie

 Roclade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL

 (+221) 33 869 21 39 Mail : statsenegal@ansd.sn

www.ansd.sn